|  |
| --- |
| **2025/03** |

**EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| nombre de membres | | | | |
| Afférents au conseil municipal |  | En exercice | Qui ont pris part à la Délibé-ration | Qui ont pris part au vote |
| 12 |  | 12 | 8 | 9 |

Séance du 27 février

\_\_\_\_\_\_\_\_\_

L’an deux mil vingt-cinq, le 27 février

Convocation 21/02/2025

Date d’affichage 21/02/2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – P. BOYET C. GUILLAUME

Ont donné pouvoir : W. COLAS à C. DECUYPER

Absent : A. DEGUY - C. BLARDAT-KATOUI – F. EUSTACHE

Secrétaire :S. GREMY

### **AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune 2024,

Considérant que la gestion est normale,

Statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’année 2024 :

Considérant que le compte administratif de la commune présente un excédent de fonctionnement de 619890.69 € et un déficit d’investissement de 18852.07 € (en incluant les restes à réaliser) ;

Décide à l'unanimité d’affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Virement à l’article 1068 de la section d’investissement de 140475.07 € (en incluant les restes à réaliser), le solde, soit la somme de 479415.62 € étant reprise à la section de fonctionnement à l’article 002.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance Le Maire

Stéphanie GREMY Catherine DECUYPER